MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

EN PRATIQUE...

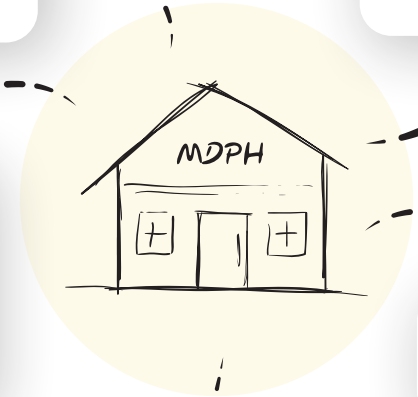
Quelle que soit ma question, ou celle d'un de mes proches

Accueil
Écoute
Information

EN PRATIQUE...

Je dépose ma demande pour faire valoir mes droits, solliciter une aide financière, une orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle

Évaluation des attentes et des besoins de compensation



Suivi des décisions
Coordination des différents intervenants
PAG[1]

La MDPH m'accompagne tout au long de mon parcours

EN PRATIQUE...

Médiation et conciliation
Recours Administratif Préalable Obligatoire

Je ne suis pas d'accord avec une décision

EN PRATIQUE...

Attribution des droits et prestations

Je reçois ma notification

EN PRATIQUE...

ÉVALUATION

L'Équipe Pluridisciplinaire[2]

Elaboration du

Plan Personnalisé de Compensation PPC
Plan Personnalisé de Scolarisation PPS

Eléments de mon dossier, de mon projet de vie, du GEVAsco[3]

Identification de mes besoins, de mes souhaits

INSTANCE DE DÉCISION

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées[4]

Sauf dérogation légalement prévue, **la MDPH ne peut pas intervenir tant qu'elle n'a pas reçu de demande de la part d'une personne handicapée ou de son représentant légal.**

1 Plan d'Accompagnement Global

2 Pluridisciplinaire : composée de professionnels dans différents domaines (psychologues, ergothérapeutes, assistant de service social...)

3 GEVA-Sco : document rédigé et transmis à la MDPH par l'enseignant référent de l'enfant (ou par l'équipe éducative (et le directeur) pour une première demande) lors d'une réunion de l'Equipe de Suivi de Scolarisation à laquelle les parents sont conviés au sein de l'école.

4 La CDAPH est composée de représentants de l'Etat, du Département, des Caisses de Sécurité Sociale, d'association